MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours externe pour le recrutement au titre de la session 2027 de professeurs certifiés de l'enseignement agricole dans la section : Documentation

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du juillet 2026 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours externes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête

Article 1er

Le jury du concours externe pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole dans la section Documentation est composé comme suit :

Présidente :	Mme Hélène de COMARMOND	Inspectrice générale (MAASA-CGAAER)
Vice-présidente :	Mme Véronique WOZNIAK	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA-DGER)
Vice-président suppléant :	M. Stéphane GENOUX	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA-DGER)
Membres titulaires :	Mme Marie ALBERTINI	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors-classe (LEGTA de Lyon Dardilly)

	Mme Elise BILLON	Professeure de lycée professionnel agricole (LEGTA de Vendôme Blois Montoire)
	Mme Cathy DELORD	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors-classe (LPA de Chasseneuil du Poitou)
	Mme Cécilia FOURNIL	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors-classe (LEGTA de Cibeins Mizérieux)
	M. Olivier GOUDEAU	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA de Fontenay-le-Comte)
	M. Sébastien GUERINEAU	Directeur d'établissement (EPLEFPA de Vendôme)
	M. Hugo RICOULT	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA de Chartres)
	Mme Marie SCHMIDT	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LPA de Lavaur)
	M. Julien SCHRÖDER	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LPA d'Aumont)
Membres suppléants :	Mme Bénédicte IVORRA	Directrice d'établissement (EPLEFPA de Lyon)
	M. Emmanuel VASSE-PAILLIER	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA d'Amiens le Paraclet)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation:

Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER